

RÉUNION DU 24 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre novembre à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal, convoqués le 18 novembre 2020, se sont réunis en session ordinaire à la Salle des Fêtes, en raison de l'épidémie de Covid19 et par mesure de précaution, sous la présidence de Monsieur André TIHY, Maire.

Etaient présents : Mmes DOINEL, DUHAMEL, DURAND F., DURAND M., FÉVRIER, PILLON, WILLIOT ; MM. BIHEL, DAVALLAN, INDRE, LEBLANC, LIHRMANN, MARIE, QUESNEL, TIHY.

Secrétaire de séance : Mme FÉVRIER Sandra

ATTRIBUTION DE LA PRIME COVID.19

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le Gouvernement a prévu le versement d'une prime exceptionnelle aux agents qui ont été soumis à un surcroît significatif de travail, que ce soit en présentiel ou en télétravail, pendant la crise sanitaire. Le montant de cette prime est plafonné à 1000 euros par agent.

Il appartient au Conseil Municipal, d'ouvrir la possibilité du versement de cette prime et à M. le Maire d'accorder ces primes de manière individuelle, en identifiant les agents bénéficiaires, en fixant le montant versé dans la limite du plafond susvisé et en déterminant les modalités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, du versement d'une prime exceptionnelle pour les agents de Glos-sur-Risle qui ont été soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics durant l'état d'urgence sanitaire, déclaré pour faire face à l'épidémie de Covid-19.

Suite à son implication toute l'année et particulièrement pendant la crise sanitaire, M. le Maire propose le versement d'une prime de 1 000 € à Mme Noëlle DEBUIIS

Mme Sonia PILLON, propose qu'une prime soit versée à Mme Corinne ETUZÉ, car suite au protocole sanitaire renforcé, elle a également été soumise à un surcroît de travail.

Le Conseil Municipal propose de verser 330 € de prime à Mme Corinne ETUZÉ.

DOTATIONS DÉPARTEMENTALES 2020

M. le Maire informe le Conseil Municipal, que la Commission permanente du Conseil Départemental a décidé, lors de sa réunion du 5 octobre 2020, d'attribuer à la commune :

- une dotation de **15 185 €** au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la **Taxe Additionnelle aux Droits de Mutation** (FDPDM).
- une dotation de **21 267 €** au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la **Taxe Professionnelle**.

FONDS DE PÉRÉQUATION INTERCOMMUNAL ET COMMUNAL (F.P.I.C.)

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été mis en place en 2012. Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composé d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI) et de ses communes-membres.

Le FPIC consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour les reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Suite au dernier Conseil Communautaire du 30 septembre 2020, la répartition du F.P.I.C, à titre exceptionnel et en raison de la situation financière de la CCPAVR sera différente des années précédentes. **Le FPIC 2020 de la commune s'élève à 9 261.91 €**

CRÉATION D'UNE COMMISSION D'ATTRIBUTION LOGEMENTS

Suite à l'achat des deux nouveaux logements situés "Impasse des Cheminots" et au départ de Mme GRUEL du logement de l'Ancien Presbytère, M. le Maire propose qu'une Commission d'Attribution Logements soit créée.

Cette commission gèrera les dossiers de demandes de logements et sélectionnera les locataires, avant le choix définitif du Conseil Municipal.

Mmes Claudine DUHAMEL, Marlène DURAND, Sonia PILLON, Claire WILLOT et M. Didier QUESNEL ont été retenus pour gérer cette commission.

LOGEMENT "ANCIEN PRESBYTÈRE"

Mme GRUEL a libéré le logement au 15 octobre 2020. M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le devenir de ce bien communal.

Plusieurs choix sont possibles :

- faire quelques travaux de rénovation et le louer à nouveau,
- le vendre,

Le débat est ouvert. Mme DUHAMEL et M. QUESNEL pensent que la vente permettrait d'investir dans d'autres travaux ou projets.

M. DAVALLAN propose de demander une estimation des travaux avant de prendre une décision.

M. le Maire souhaite que tous les conseillers aient visité la maison, avant d'acter la décision à une prochaine réunion.

LOGEMENTS "IMPASSE DES CHEMINOTS" : DEVIS CARRELAGE ET DÉMOLITION

La Commission des Travaux s'est réunie le 3 novembre 2020, afin d'étudier les trois devis de pose de carrelage et les deux devis de démolition d'un mur dans les deux logements.

La société de M. Stéphane LUREL a été retenue pour exécuter ces travaux.

Pour réduire les dépenses, la Commission Travaux a décidé que la commune achèterait le carrelage elle-même.

De plus, M. Mickaël DESMARAIS, employé communal, s'est chargé de démonter le lino au sol et d'évacuer les gravats, ce qui a permis une économie de 2.000,00 €.

Les travaux devraient commencer vers le 10 décembre 2020.

S.I.E.G.E : PROGRAMME 2021

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux d'effacement de réseau de la Rue St Vincent, sont terminés, la part communale de 23.478,92 € a été réglée.

Les travaux d'éclairage public de la Rue de l'Eglise et d'effacement de réseau du Chemin de Bas, se terminent et seront réglés sur le Budget 2021.

Concernant les projets de 2021 :

- Renforcement de la Rue de la Gare qui est signalée potentiellement en chute de tension. Le montant des travaux sera de 33.000,00 €, la part communale de 2.250,00 €.
- Un transformateur sera installé au niveau du lotissement "Les Pillards". Le montant des travaux sera de 3.000,00 €, la part communale sera de 1.000,00 €.

DÉFENSE INCENDIE DU LOTISSEMENT "LES COTEAUX DE LA RISLE"

La bâche de la défense incendie a été percée lors de l'entretien du terrain. Cette dernière a été réparée par la société E.S.A Evolutions de Autheuil-Authouillet pour un montant de 672,00 €.

La défense incendie a été remplie et est à nouveau opérationnelle.

Afin d'éviter de nouveaux incidents lors de l'entretien, il a été proposé de placer une bâche d'1,50 m autour.

DIAGNOSTIC COMMUNAL "DÉFENSE INCENDIE"

Depuis 1^{er} mars 2017, il est demandé aux communes d'avoir un point d'eau incendie (PEI) à 200 m maximum de toutes les habitations.

Afin de se mettre aux normes, la commune doit faire établir un diagnostic de contrôle des installations existantes, ainsi qu'un schéma directeur des futurs travaux de mise aux normes.

M. le Maire demande à M. LIHRMANN, responsable de la Commission "Assainissement, Environnement, Urbanisme" de prendre en charge ce dossier, avec M. BIHEL.

NOMINATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DÉLEGUÉ

M. le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il a décidé, pour la bonne marche des affaires communales, de déléguer une partie de ses fonctions (suivi des travaux sur la Commune), sous sa surveillance et sa responsabilité, à M. Sébastien DAVALLAN, Conseiller Municipal, en charge des Travaux et Investissements.

Suite aux remarques de M. LIHRMANN, M. le Maire, après avoir pris contact avec la société d'assurance de la commune, confirme qu'une assurance responsabilité civile couvre bien tous les conseillers municipaux dans leurs différentes activités.

ILLUMINATIONS DE NOËL

A la place des décorations habituellement installées sur le toit de la Salle des Fêtes, qui n'est pas louée cette année à cause de la crise sanitaire, Mme DUHAMEL a soumis l'idée d'installer un grand sapin sur la place de la Mairie.

Celui-ci a été offert par M. et Mme LEFEBVRE, habitants de la Commune.

Les décorations du sapin et de la Mairie seront effectuées par la société ARE.

SITUATION DE MONSIEUR CHRISTOPHE BROCHARD

Suite à la demande de renouvellement du congé de longue maladie de M. Christophe BROCHARD, le Comité Médical du Centre de Gestion de l'Eure, a décidé qu'il lui serait possible de reprendre une activité à mi-temps thérapeutique à partir du 1^{er} décembre.

Le Conseil Municipal s'étonne que M. Brochard, n'ai pas été convoqué à une visite médicale de reprise d'activité par le Centre de Gestion.

Depuis, M. BROCHARD est de nouveau en arrêt de travail jusqu'au 10 janvier 2021. Il est convoqué à une visite médicale personnalisée le lundi 7 décembre prochain.

DÉLIBÉRATIONS TRANSPORTS SCOLAIRES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les transports scolaires ont été transférés à la Région. Ces transports pour les enfants de maternelle et de primaire ne sont pas de la compétence de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle et doivent être pris en charge par la commune, si nous souhaitons maintenir la gratuité du transport pour les familles comme cela existe depuis la création du SIVOS Charlemagne.

Après cet exposé, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte la prise en charge de 55 € par enfant de la commune, prenant les transports scolaires pour se rendre à l'école maternelle et primaire du SIVOS Charlemagne.

Une liste des enfants sera communiquée par les services de la Région.

Au niveau du transport scolaire des collégiens et des lycéens, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis le 13 février 1998, la Commune prend en charge le 3^{ème} trimestre de l'année scolaire.

Le Conseil Municipal souhaite continuer cette démarche auprès des familles, qui ne paieront que 2 trimestres et la région facturera le 3^{ème} trimestre à la Commune.

QUESTIONS DIVERSES

- Mme Francine DURAND demande qu'un emplacement soit créé au niveau de l'arrêt de bus devant la Mairie, pour le confort des personnes empruntant les cars.

M. le Maire va réitérer sa demande auprès de la CCPAVR.

- M. LIHRMANN informe le Conseil Municipal, que lors de la dernière réunion du SMBVR (Syndicat Mixte de la Basse Vallée de la Risle), M. André TIHY a été nommé Vice-Président et que lui-même a été nommé membre titulaire de la Commission Travaux et de la Commission d'Appel d'Offres.
- M. LIHRMANN souhaite la création d'un site Facebook pour la Commune afin de déposer un maximum d'informations sur la vie communale auprès des habitants et des personnes qui s'intéressent à notre commune.

Un tour de table a été effectué et la question va être méditée. Elle sera à nouveau évoquée lors du prochain Conseil Municipal.

- M. LIHRMANN propose l'installation de jeux pour les jeunes enfants sur le terrain de la Salle des Fêtes, ainsi que lorsqu'il sera créé, à côté du City Stade.

Des devis vont être demandés et le montant des installations choisies, sera inscrit au budget 2021.

- M. INDRE demande qu'un panneau d'affichage soit installé au niveau du Hameau "La Forge", pour plus de communication.

M. le Maire prend note et des fournisseurs vont être consultés avant l'achat. Le montant de l'achat sera inscrit au budget 2021.

- Mme PILLON demande qu'un stock de bouteilles d'eau minérale soit conservé à l'Ecole. En cas de coupure d'eau cela permettrait de les distribuer aux enfants pendant le repas.

M. le Maire prend note de cette demande.

- Mme FÉVRIER informe le Conseil Municipal que dans le cadre du Repas Annuel des Anciens, 101 repas seront livrés aux aînés de la commune, aux conseillers municipaux et au personnel communal.

Ces repas seront livrés par les Conseillers Municipaux aux barrières des domiciles.

- Mme WILLIOT demande s'il y a des demandes d'urbanisme concernant les parcelles encore disponibles au lotissement "Les Coteaux de la Risle".

M. le Maire explique qu'actuellement il n'y a aucune demande.

- M. LEBLANC a été alerté par un habitant que le raccord de chaussée "Chemin de Bas" n'était toujours pas fait et devenait dangereux pour les usagers.

M. le Maire informe qu'il est prévu, que la Société en charge de ces travaux, intervienne jeudi 26 ou vendredi 27 novembre 2020.

- Mme Marlène DURAND demande si la date de fin de travaux d'installation de la Fibre est connue ?

M. le Maire lui répond que la date prévue pour le moment serait : fin du 1^{er} semestre 2021.

- M. QUESNEL informe le Conseil Municipal que lors des travaux dans les logements "Impasse des Cheminots", M. DESMARAIS a parfaitement exécuté le travail demandé, ce qui a permis à la Commune de faire des économies et demande s'il serait possible de lui verser une prime ?

Le Conseil Municipal, après concertation, décide d'octroyer à M. DESMARAIS, une prime de 200 € net.